



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-012-2017-01

PUBLIÉ LE 9 JANVIER 2017

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-29-013 - Arrêté DS - 2016/148 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France (4 pages)

Page 3

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-29-013

Arrêté DS - 2016/148 portant délégation de signature du
directeur général de l'agence régionale de santé Ile de
France

**ARRETE n° DS-2016/148
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France

- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux officines de pharmacie, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Christine SCHIBLER, Directrice du pôle établissements de santé
- Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé
- Monsieur Sébastien FIRROLONI, Directeur du pôle ressources humaines en santé
- Madame Claire-Lise BELLANGER-MAUFFRET, Responsable du département pilotage financier du pôle établissements de santé
- Madame le Docteur Yolande SOBECKI, pour les arrêtés relatifs aux comités médicaux des médecins hospitaliers relevant de sa compétence

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et de Madame Christine SCHIBLER, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Monsieur Ghislain PROMONET, Adjoint à la Directrice du pôle établissements de santé
- Madame Anne HEGOBURU, Responsable du département gouvernance des établissements publics de santé

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et de Monsieur Pierre OUANHNON, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence, à Monsieur Aquilino FRANCISCO, Adjoint au Directeur du Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, de Monsieur Pierre OUANHNON et de Monsieur Aquilino FRANCISCO délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Magali EYMERY, Responsable du département appui à la coordination des soins – réseaux de santé
- Madame le Docteur Béatrice SEVADJIAN, Responsable du département structures d'exercices collectifs
- Madame Séverine ROMIL, Responsable du service permanence des soins ambulatoires
- Madame le Docteur Isabelle JAYET, Conseillère pharmaceutique du Directeur du Pôle
- Madame Séverine TEISSEDRE, Responsable du service transports sanitaires

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, de Monsieur Aquilino FRANCISCO et de Madame Séverine TEISSEDRE, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence, à :

- Madame Sabrina SAHLI, Responsable de la cellule juridique du service transports sanitaires

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et de Monsieur Sébastien FIRROLONI, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Claire HOLIN, Responsable du département de la démographie et usage des titres professionnels
- Madame Fabienne LAFERRERE, Responsable du département des parcours professionnels
- Madame Pérola PESTANA-SPREUX, Responsable du département formations professions de santé

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et de Madame Claire-Lise BELLANGER-MAUFFRET, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence, à :

- Madame Elise PASQUAL, adjointe au responsable du département pilotage financier des établissements de santé

Article 10

L'arrêté n° DS-2016/079 du 30 septembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 11

Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 29/12/2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

signé

Christophe DEVYS